



MERVENTAIS

" Tout le monde veut bien de la République; personne ne veut de la pauvreté " ni de la vertu. (Saint-Just . Convention nationale 29 nov. 1792)

Marie-Jeanne

1793 - 1993

MERVENT, dans la Tourmente.

1789 : Cette année qui devait " changer le monde " commence par un hiver rigoureux; " jamais de mémoire d'homme on n'avait vu cela ! ". Dès le 29 septembre 88, il gèle sur la Vendée, le 2 octobre c'est une pluie verglaçante qui surprend les habitants de tout le bocage et de la plaine. Le 5 octobre, il neige. Le vent d'Est a pris ses quartiers d'hiver !

En novembre le froid s'accroît anormalement; les eaux dormantes, les étangs et même les rivières gèlent (la glace atteint par endroit jusqu'à 60 cm). Quand arrive décembre, l'hiver se fait encore plus âpre; les températures, déjà très basses, tombent la nuit jusqu'à - 15° et - 20° (on comptera de novembre 88 à mars 1789, 86 jours de gelées dont 56 consécutifs)...

Cela dépasse ce qui avait été vu en 1709, d'après " ce que disent les anciens ! ". Le sol est pris jusqu'à 50 cm. de profondeur. D'énormes blocs de pierre éclatent. Même, dans les caves les mieux protégées, le vin gèle " dur comme pierre "; jusqu'aux cloches des églises qui se fêlent.

Dans les vergers les arbres fruitiers sont détruits; les noyers subissent le même sort.



Prise d'une pièce de canon par les Vendéens. Gravure XIX^e siècle.



Dans les chaumières, la misère.

En forêt, les châtaigniers... etc.. et les chênes se fendent englués par le gel. Début janvier le froid est à son maximum, - 21,8°.

Les gens peu habitués à ces températures sont frappés de congestion, parfois au détour d'une haie, parfois à quelques pas de leur chaumière; sans compter ceux qui tout simplement meurent de faim !

La maigre récolte de l'été passé a été vite épuisée et le prix de la farine double en quelques mois; le spectre de la famine est une fois encore présent dans les esprits !

Enfin le redoux arrive le 14 janvier mais il n'efface pas en un jour trois mois de malheur et de misère. La grande offensive du froid a pris fin mais l'hiver n'en finit pas de mourir; des gelées tardives perdurent en mars et encore en avril. Le mal qui est fait est irréversible; le moral est au plus bas dans

nombre de foyers. L'impiété se faisant de plus en plus sentir depuis quelques années, un peu partout, les prêtres incitent leurs fidèles à prier davantage Dieu, afin qu'il les préserve des malheurs " pressentis " qui s'abattent inéluctablement sur la France. Cet hiver hors du commun n'en est-il pas le présage ?

Cet hiver si dur fait que le nombre de décès dans la commune atteint la quarantaine alors qu'en général il y a de 24 à 26 décès par an. Pour une commune de " 1020 âmes " cela fait beaucoup ! On compte alors à Mervent une moyenne de 10 mariages et 37 naissances chaque année.

Dans notre village, les notables " embourgeoisés " qui sont les gens les plus aisés font partie de familles enrichies et confortablement installées à Mervent depuis plusieurs générations. Il y a les Bage (" Md-tanneurs et religieux " domiciliés à l'Ourdraire; alliés aux Mallet, Brunet, Baudry, Pineau), les Daguin (mêmes alliances; premiers-marchands de Cul-de-Bray; l'un d'eux, Louis Daguin est arpenteur-juré et notaire royal installé à la Bsse Clavelière), les Brunetière (dont " Pierre Charles, aussi fermier de Culteprais, assassiné sur son pré dépendant de la Bodinière de cette paroisse le 13 février 1788 "), les Bouron, Jacques, Sr de la Revergne (Md-notaire), Louis, Sr de la Grange (à Mervent) dit " bourgeois " et son gendre M^e François Raison, conseiller royal à Fontenay, tous trois propriétaires d'une grande partie des Ouillères, les Baudry (voir bull. N° 13), les Pineau, dont le père est marchand-fermier de la Cour du Nay, ancienne seigneurie; un des fils, habite la " Maison noble de la Cytardière ", l'autre est propriétaire de la Gageonnière; le Sr Bernardeau de l'Epinay, seigneur de St Thomas, propriétaire également de la seigneurie de la Hte Clavelière mise en fermage (voir bull. N°9)..etc...

Le curé de Mervent est Pierre Jean Bernardeau né à Fontenay, paroisse Notre Dame le 6 août 1736. Issu d'une famille modeste (son père est cordonnier). Il a été nommé curé de Mervent en 1777 à 41 ans et habite la " maison de la Cure " (actuellement n° 38 rue des Juifs). C'est lui qui tient les registres paroissiaux, lesquels portent sa signature et où il note consciencieusement: baptêmes, décès, mariages, étant souvent sollicité ainsi que sa soeur Marie-Françoise, pour être parrain et marraine des baptisés.

C'est ainsi qu'ils ont des filleuls dans les familles Gaschet (autrefois de la R.P.R.), syndic de la commune, meunier aux Deux-Eaux et propriétaire du Moulinneuf, Pierre Hérignon, voiturier et Md de bois, Jean Baudry, propriétaire domicilié en la " Maison noble de la Cornelière " (voir p. 278) et quelques autres notables encore de la paroisse.

Le curé Bernardeau est aidé pour les besoins spirituels des paroissiens par le Sr Meunier, vicaire de la chapelle St Joseph à Mervent et dans ses tâches matérielles par son sacristain François Jaudier domicilié aussi au bourg.

XX

La situation en France n'est pas brillante. Le roi n'a plus d'argent et est incapable de rétablir l'ordre dans les finances. Il décide de convoquer les Etats Généraux en

Extrait d'un courrier du régisseur au Vicomte.

au Ch^{te} de Calabray 31 5^{ème} 1782.

Monsieur le Vicomte.

Les Pineau, gros paisans riches, du voisinage, qui déjà vous ont été recommandés par M. de Sérigné,

mai 1789. Le syndic de la paroisse affiche à la porte principale de l'église une notification invitant les uns et les autres à émettre leurs désirs respectifs.

Si les nobles, les bourgeois (appelés les "Culottes-de-soie") espèrent conserver leurs avantages, pour les plus pauvres des espoirs de réformes sont permis. Ils veulent croire à la réduction des inégalités devant l'impôt et la justice. "Un vent d'optimisme souffle sur les campagnes" pendant qu'on procède à l'élection des représentants qui doivent "monter à Paris".

Nous connaissons la suite de l'histoire... la prise de la Bastille le 14 juillet, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 26, l'Assemblée, l'abolition des privilèges le 4 août.

La fête de la Fédération (14 juillet) marque tout à la fois l'anniversaire de la prise de la Bastille et l'unité de la nation avec le roi. Des fêtes semblables rassemblent les délégués des districts autour des prêtres. Le sort de ceux-ci vient d'ailleurs d'être décidé: par la Constitution Civile du clergé signée le 12 juillet 90. Elle donne à l'Assemblée le droit de régler l'organisation de l'Eglise.

Evêques et prêtres sont nommés, par les assemblées électorales de département pour les évêques, de district pour les curés. L'Etat s'engage à verser un traitement aux ecclésiastiques. 20000 livres par an aux évêques, 1200 aux curés, 700 aux vicaires. L'Eglise de France ne proteste pas et le 22 juillet, Louis XVI approuve la Constitution Civile du clergé. Mais lorsque le 27 nov. 1790, la Constituante exige des prêtres, comme des autres fonctionnaires, "le serment de fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi et à la Constitution", beaucoup de curés refusent. Ainsi se crée le fossé entre le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire.

Mervent semble adopter sans problèmes ces nouvelles dispositions.

Le curé Bernaudeau accepte de prêter serment et devient curé constitutionnel (voir, serment p. 279). Il continue de tenir et de signer les registres de Mervent.

Les archives départementales possèdent la déclaration (série L.84I) de revenu du curé Bernaudeau provenant de la dime. Ces revenus étant jugés insuffisants

dans une commune de plus de mille âmes, et le curé ayant prêté serment, "conformément à l'article 5 du décret de l'Assemblée Nationale, concernant la Constitution Civile du clergé", il est décidé que le traitement du Sieur Bernaudeau prêtre, curé de la paroisse, demeure fixé pour l'année 1791 et les suivantes à la somme de 1500 livres dont il sera "payé par quartier et d'avance".

D'ailleurs voici, à ce sujet, une lettre des notables de Mervent à M.M. les administrateurs du District du Dép. de la Vendée à Fontenay-le-Peuple (A.D. série L.84I):

"... Nous remontrons très humblement, les soussignés officiers et notables de la paroisse de Mervent, que malgré la bonne volonté et le zèle du Sr Bernaudeau, curé, qui d'ailleurs fort pesant, il ne peut la desservir seul, étant composé de plus de mille âmes, que le bourg est peu de chose mais que la majeure partie de la paroisse consistant en maisons isolées, en villages considérablement éloignés d'une lieue et les chemins presque impraticables, mettent en effet un seul prêtre dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins spirituels des habitants, que le Sr Meunier, prêtre, chapelain de cette église y exerce depuis environ douze ans les fonctions de vicaire, avec zèle et édification, que notre paroisse a beaucoup confiance en lui...".

Bref, la paroisse demande aussi une aide pour le vicaire "dont ils ont tous à se louer". Ont signé: J. Baudry, maire - J.H. Gaschet, officier public - François Aymé,

Extrait du courrier du régisseur au Vicomte.

au Ch^{er} de Culotay 31 5^{bre} 1782.

Monsieur de Vicomte.

M. Baudry fermier du Nay petite terre qui touche la votre m'a aussi ajourné pour me charger de vous proposer 500^{fr}. Ce M. Baudry est le petit fils de M. Daguin, pour qui M. Chollet m'a cédé de M. Darly vous sollicite depuis deux ans. C'est un homme jeune, mais fait, jouissant d'une excellente réputation par de hauts de qui l'ont du Roi de la châtellerie comme d'un grand mérite de beaucoup de bien, et qui a un bien fort honnête à l'autour de votre terre. Il est gendre d'un Brunetier, gendre de votre voisinage.



Démolition de la Bastille. Le 16 juillet, le Comité permanent prend la décision de détruire la citadelle.



la Bastille.

avec Boutin adjoint (procureur)
Bernaudeau Curé de Mervant
et officier public

*Je curé Bernaudeau je jure
de servir avec pureté de conscience
et de fidélité à la Nation, à la Loi
et au Roy, je jure de maintenir
de tout mon pouvoir la Constitution
française de 1791, par laquelle
est établie la République pour le Roy.
Le Roy fera tout ce qui sera
nécessaire pour le maintien de
la République, Bernaudeau Curé
de Mervant.*

*Je Greffier de la Municipalité
de la paroisse et communauté
de Mervant certifie ce que dessus
être véritable au foy de mon
serment.*

*En Mervant le 21 pluviôse An II
L'original de ce serment
a été déposé au
Bureau de Mervant*

Serment du curé Bernaudeau

échevin (magistrat municipal) - François Boutet, président (moulinier à Diet) - J. Joyaud, échevin (maréchal-f. à la Cour du Nay) - François Arenaud, échevin (un des fermiers de la Cour du Nay) - Antoine Maupetit, cabaretier au bourg - Jean Ripaud (farinier à Gourdin) - Jacques Couton, voiturier aux Loges - Antoine Bard (garde à la Logette) - Pierre Boeuf, laboureur et Pierre Charpentier, laboureur dans une borderie de la Gajonnière.

Parmi les notables cités plus haut, seul Baudry, maire a signé. Pourquoi ? Dans chaque commune le maire, le procureur, les officiers publics, élus pour deux ans par tirage au sort, remplacent les notables traditionnels. Dès 1792, le curé Bernaudeau devient et signe " officier public " sur les actes d'Etat-civil; son sacristain François Jaunier, " officier public et greffier ". Le maire est alors le Sr Pierre Pineau, fermier de la Citardière et parmi les officiers publics ou municipaux appelés aussi agents de la commune on peut citer entre autres avec le curé et le sacristain, le Sr Jean Baudry, Pierre Hérignon, moulinier à Diet et marchand domicilié au bourg, Jean Normand père, farinier au Portail, Jean Gaschet, farinier aux Deux Eaux ... Les familles Gaschet et Normand (cette dernière va devenir rapidement l'une des plus riches) donneront pendant de longues années plusieurs représentants communaux (maire, adjoint) à Mervant.

Jean Boutin, fermier (pour peu de temps) a la métairie des Essarts est cité comme procureur de la commune (ensuite, bûcheron domicilié au bourg, au moment de



Représentant de la République, le plumet et l'écharpe sont tricolores.

son décès à 36 ans, en 1801). Ce Jean Boutin (fils d'une famille de 14 enfants) est originaire de Doreau où habitaient ses grands parents: Marie Billon, sa grand-mère (eut des démêlés avec la justice royale) était la fille du meunier du lieu et son grand-père Hilaire, cabaretier, voiturier, garde de la forêt, fut syndic de la paroisse (voir, bull. n° 13).

Un nouveau décret de 1792, sur la réquisition du procureur de la commune, oblige le maire et ses officiers à surveiller les registres d'Etat Civil conservés à l'église ou au presbytère (voir p. suivante). En octobre les papiers officiels ne portent plus le nom de " Sieur " mais " Citoyen " et sont à en tête de la République, une et indivisible. Les registres sont très bien tenus par le curé Bernaudeau; on enregistre le baptême de quelques enfants de la commune de Pissotte. Déjà en 91 puis en mai 92 " le dit enfant est de la paroisse de Pissot (sic) vu qu'il n'y a pas de prestre (sic) dans la dite paroisse ". En octobre: " est baptisé Pierre André, né le 25 août 1792 et qui a été apporté à l'église de Mervant (sic) le 21, la municipalité de Pissot l'en ayant empêché ". En temps ordinaire, l'enfant était baptisé le jour ou le lendemain de sa naissance.

Les populations catholiques de la Vendée, dont la foi avait été réveillée par le Père de Montfort (voir bull. n° 15) sont froissées par les lois anti-religieuses de la Constitution; la mort du roi (janvier 93) provoque leur indignation, la levée en masse, qui concerne tous les hommes célibataires et mariés sans enfants, de 18 à 40 ans, va finir de mécontenter une partie du peuple; c'est alors l'Insurrection vendéenne.

Parmi les réquisitionnés, nous noterons à Mervant entre autres; Louis Busson 20 ans, " soldat volontaire faisant partie de la levée ordonnée par la loi (sic) du 23 août 93 ", fils de Louis Busson, fendeur et demeurant à la Vallée. Il épouse le 17 pluviôse An II Marie Aucheron, fille de Hilaire farinier au moulin de la Lizière de l'Orbrie.

*La Conformation de la loi qui se termine le mode
de constater l'état civil des citoyens conformément à
l'article 16 de la loi républicaine du 20 septembre
1792 par le procureur de la Commune de Mervant nous nous
sommes transportés à l'église et presbiter de ce lieu
vu et arrêté par nous officiers de la Commune
de Mervant le 30 décembre 1792*

Louis Couton 23 ans,
" soldat de la réquisition en gar-
nison à la Châtaigneraie ", labou-
reur au bourg; en permission pour
assister à la sépulture de son
épouse Marie Nauleau.
André Nauleau, (frère de Marie ci-
dessus) " soldat de la réquisition "
célibataire, voiturier au bourg
qui décède en 1794.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

le soulèvement éclate un peu partout et au début les paysans remportent des victoires sur les Républicains qui sont surpris de cette force soudaine. Des campagnes arrivent des centaines, des milliers de paysans. Les républicains n'ont pas prévu ce soulèvement en masse et sont submergés.

Pour ces soldats paysans, tisserands, ... point d'uniforme. Ils portent leurs vêtements habituels: pantalons et vestes de drap, parfois peau de bique ou de mouton, chapeau à larges bords protégeant à la fois du soleil et de la pluie, sabots de bois fourrés de paille mais tous arborent fièrement leur emblème: " le coeur surmonté d'une croix dé- coupé dans des toiles grossières, teint en rouge et cousu à la hâte sur les vêtements où sont brodés ces mots " Dieu, le Roi ".

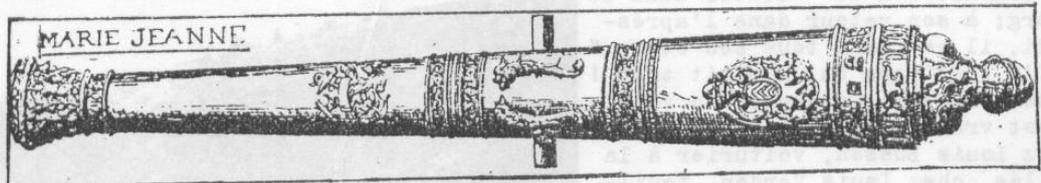


Garde National



Emblème de reconnaissance Vendéen.

Beaucoup d'entre eux sont d'habiles chasseurs, mais tous ne pos- sèdent pas d'arme et se battront au départ avec leurs outils: faux emmanchées à l'envers (baïonnettes des Vendéens), fourches, piques, gourdins, mais ils s'empar- ent rapidement des armes des vaincus car, dès mars 93, ces insurgés qui seront qualifiés de " Blancs, brigands, scélérats ", encadrés de leurs chefs vont de succès en succès prenant entre autres: Chemille, Machecoul, Cholet et le 16 mars " ils taillent en pièces près de 10000 gardes nationaux à la Butte aux Hommes entre Coron et Cholet et récupèrent la célèbre coulevrine " Marie-Jeanne ".



MARIE JEANNE

C'était un ca- non finement orné, très long se terminant

par une culasse coulée en forme de tête de femme que les paysans virent pour la Vierge. Ils lui donnèrent pour nom: Marie-Jeanne, prénoms des filles des premiers canonniers qui s'en servirent. En réalité, ce canon n'avait pas été conçu pour le combat. Offert, jadis, par Louis XIII au cardinal de Richelieu, et installé en parade sur les remparts de sa ville où il avait été réquisitionné par les Républicains. Coulé en trois parties, il ne pouvait pas vraiment être opérationnel. Néanmoins, après sa prise, pour les vendéens, il devint l'objet d'un respect quasi- supertitieux et après avoir été béni en grande pompe, il sera de tous les combats. Sa vue inspirait une ivresse générale, le son même du canon devint légendaire: " L'entends-tu Marie-Jeanne, l'entends-tu ! " disait-on.

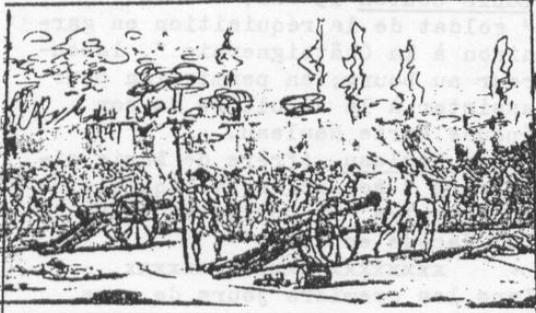


Parmi les autres que traînera avec elle l'armée vendéenne, le Brutal, le Missionnaire, la Marie-Antoinette, tous plus efficaces; aucun n'aura pourtant le prestige de Marie-Jeanne!

Le 9 mai l'armée catholique et royale est à Thouars puis s'empare de Parthenay et le 13 envahit la Châtaigneraie qu'elle saccage, violant les fem- mes et tuant les prisonniers. Enivrés par leurs victoires, les vainqueurs, sur leur lancée veulent se diriger vers Fontenay.

L'ancienne capitale du Bas Poitou, devenue Fontenay-le-Peuple, avait éf- fectué des travaux de défense sérieux. La place, commandée par Chaldos, avait une garnison de 7000 soldats. Néanmoins, les Vendéens ne doutent pas un instant de la prendre. Malgré un effectif réduit, car après la prise de la Châtaigneraie beaucoup d'entre eux sont retournés dans leurs paroisses respectives, l'attaque est décidée.

L'armée réduite des Vendéens et leurs chefs d'Elbée, Cathelineau, la Rochejaquelin, Stofflet, Lescure ... quittent la Châtaigneraie le 15,



Républicains au combat

P. 283
trainant armes, munitions, ravitaillement et pièces d'artillerie dont leur "Madone de guerre, Marie-Jeanne". Ils couchent à Vouvant, logeant chez l'habitant, dévastant de nombreuses caves avant de réciter le chapelet et de faire leurs dévotions. Le lendemain, ils se remettent en route assistant avant leur départ à une messe célébrée par l'abbé Barbotin.

A midi, l'armée arrive en vue de Fontenay après avoir traversé la forêt de Baguenard passant par Fourchaud, Pissotte, elle se trouve face aux retranchements des "Bleus".

Les "Blancs" croient tous à la victoire et se battent courageusement, à Morienne, à Gaillardon,

à Mérité, aux métairies des Granges et des Gourfailles. Pourtant leurs efforts sont vains. Les forces républicaines remportent la bataille et les chefs vendéens commandent la retraite : "Egaillez-vous, les gars !".

C'est le sauve-qui-peut général. La cavalerie vendéenne se débande près de Pissotte au lieu-dit qui porte toujours ce nom : Tourne-Bride (voir plan p. 282). Les paysans fuient vers l'abri protecteur de la forêt de Mervent, s'y mettent à couvert, de là regagnent en hâte les fourrés du bocage laissant des pertes énormes : 600 hommes tués, munitions, provisions, 30 à 40 charrettes d'effets et bagages mais surtout le bien le plus précieux à leurs yeux, "Marie-Jeanne".

Après la défaite, c'est la consternation dans l'armée des insurgés et le moral est au plus bas. Les chefs font appel à l'Evêque d'Agrat qui use de son influence pour enflammer l'ardeur des paysans. Il harangue les troupes en ces termes : "Race antique et fidèles serviteurs de nos rois, pieux zélateurs du trône et de l'autel, enfants de la Vendée, combattez et triomphez, c'est Dieu qui vous l'ordonne !".

De grands rassemblements se forment à Mouilleron, Cheffois ... etc... Trois à quatre jours ont suffi aux vendéens pour retremper leur courage, reconstituer leur armée, se trouver prêts à d'autres combats mais surtout à reprendre "Marie-Jeanne".

Le 25 mai, c'est la marche vers Fontenay.

Ce matin là, Pierre Aymé de la Jamonière a du "monter dans le bourg; à son retour dans l'après-midi, il est dans tous ses états" - L'a peut-être bu un p'tit trop ! pense François Cornuau son voisin. C'est vrai que Pierre s'est arrêté chez Louis Busson, voiturier à la Vallée, chez Louis Verdon, feuilleur aux Ouillères puis chez Jean Suau qui est journalier à la Bironnière.

- Bé, queu journaïe ! tous les citoyens de bourg en ont les sangs r'tournés. V'nez tertout qui v'raconte c'que s'est passé.

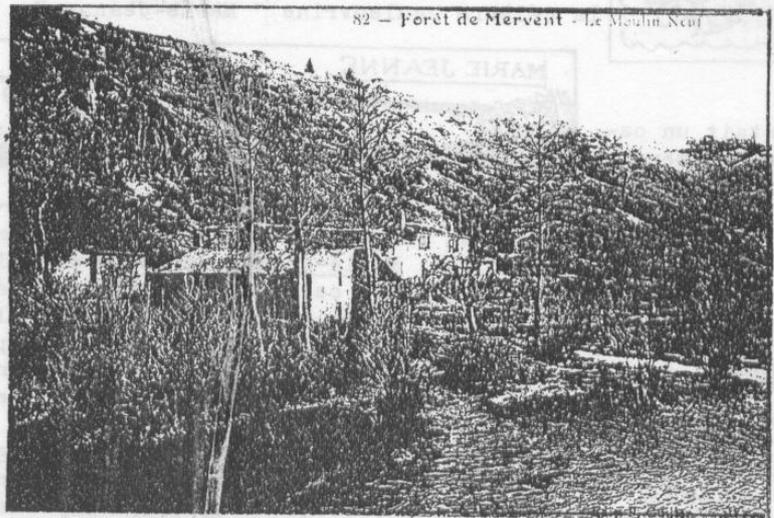
Et devant l'auditoire attentif, Pierre Aymé raconte ce qu'il a vu : - l'avons déferlé c'mme ine bande de brigands avec tout leu drigaïe: leurdails, leuxpétouères,

... o gueulait, o se huchait, o chantait ! L'avons monté tio chemin de Prunai, pis l'ont pris l'chemin de Prévéra, l'avons passé la rivière à Moulin Neu et pis l'avons monté per la Balingue !

Pierre souffle un instant: - O l'été pas rin dans tio bourg ! O l'avé pas grand monde dé'hors, ma y m'sui caché dans un quernin. I m' demande c'que tout tieu va nos apporte? I'avons p'êtré changé chéti pour vaurien ! O l'aura terjou de traficallou pis tiés qui s'ront dans la misère ! Pertant i y'avons cru en tiète Révolution, pis not curé aussi ! - D'toute façon, o l'en aura encore qui finiront dans l'ouche de Baille-bec !".

Pierre Aymé a raison. Ce matin là, l'armée des vendéens, divisée en 3 colonnes dont une à gauche commandée par Lescure, vient de traverser Mervent (voir p. 282).

Lescure a quitté le gros de l'armée à Vouvant et se propose d'attaquer la ville, en arrivant par la Balingue, au clos de Hte Roche où les républicains ont établi une batterie. Cette colonne emprunte l'ancien chemin de Vouvant à Mervent, par la Gd Rhée,



et jugé " sincèrement patriote ". Le nom de Biaille-de-Germon apparait plusieurs fois sur les registres de Mervent en qualité de témoin, parrain, et quelques uns de ses enfants, qui naissent à Mervent, sont placés en nourrice chez leur tante à Cul-de-Bray où hélas quelques uns y décèdent en bas âge) C'est à lui, que fut attribuée une des légendes sur Mélusine (voir, bull. I3 bis, février 1991).

Mervent qui dépend du canton de Foussais, district de Fontenay, jusqu'à présent, n'a pas trop mal vécu la " Révolution " - semble-t-il! - Les paroissiens n'ont pas boudé leur curé assermenté et contrairement à ce qui se passe dans de nombreuses communes du haut bocage, continuent en majorité d'accepter ses offices pour les baptêmes, mariages et sépultures dans l'église où " le drapeau tricolore flotte sur le clocher " (sic).

Or, toujours début juin les officiers du Conseil provisoire de Fontenay reçoivent la proclamation suivante (voir ci-contre). Après avoir pris connaissance de cet arrêté, le curé Bernaudeau décide de se rendre à Châtillon afin de se soumettre aux ordres du Comité Supérieur. Il part avec le commandant de notre paroisse, (?) muni d'un passeport, afin de se soumettre aux décisions du Comité. Va-t-on lui permettre d'exercer encore ses fonctions sacerdotales ?

A son retour le curé et le commandant sont arrêtés à Réaumur et emmenés le 7 juin à Chantonay et emprisonnés. Voici, ci-contre, un document curieux. C'est la réclamation du conseil de la paroisse et des habitants de Mervent pour obtenir la mise en liberté de son curé assermenté et néanmoins conservé par " ses paroissiens insurgés " (sic).

A Messieurs les officiers du Conseil provisoire
Châtillon-sur-Sèvre, le juin 1793, l'an 1^{er} du règne de Louis XVII.
Il nous est revenu, messieurs, que plusieurs prêtres des paroisses du pays conquis, après avoir rétracté le serment prêté par eux de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, ont dit être autorisés de notre part à continuer d'exercer leurs fonctions. Nous croyons devoir, pour l'édification des fidèles et l'intérêt de la vérité, vous déclarer très expressément que nous n'avons reçu ni ne recevons aucune rétractation de serment qu'aux charges et conditions par les rétractants de se soumettre aux censures de l'Eglise, qu'ils ont encourues, et de s'abstenir de toutes fonctions, même sacerdotales, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Nous vous prions de donner à cet avis toute la publicité dont il est susceptible.
Nous sommes très parfaitement, messieurs, vos très humbles et très affectionnés serviteurs,
+ GARNIER, évêque d'Agra, vicaire du Saint-Siège apostolique;
BAIN, doyen de Saint-Laurent, vicaire général du diocèse de La Rochelle;
RODIER, chanoine, vicaire général du diocèse de Luçon;
BRUNIER, curé de Saint-Laud et vicaire général du diocèse d'Angers;
DOUSSIN, prieur-curé de Sainte-Marie (Ile de Ré), vicaire général du diocèse de Luçon.

Manuscrite de la paroisse de Mervent
Nous, membres du conseil de la paroisse de Mervent et habitants d'icelle, ci-après soussignés, remontrons très humblement à MM. nos généraux de l'armée catholique royale, et que Monsieur Pierre-Jean Bernaudeau, prêtre curé de cette paroisse, qu'en satisfaisant aux ordres de MM. de Lescure et quelques autres de nos généraux, qui ont rendu un arrêté en date du premier de ce mois, par lequel il est ordonné à tous prêtres, restés en place de s'adresser à M^r l'Evêque d'Agra, avant le neuf de ce mois, pour recevoir de lui la marche qu'ils doivent tenir. Sitôt que cet arrêté connu à notre curé, il requit le commandant de notre paroisse de vouloir bien l'accompagner à Saint-Laurent-sur-Sèvre, où on indiquait de se rendre pour recevoir les ordres de ce prélat. En effet, le sieur Bernaudeau et le commandant partirent le mercredi cinq et se rendirent à Saint-Laurent le lendemain six, où ils reçurent les ordres de M. le Doyen de M^r l'Evêque faisant en sa place. Wantant s'en retourner en sa paroisse, lui et le commandant arrivèrent à Réaumur le même jour pour y coucher. Quoique revêtus d'un bon passeport, ils furent arrêtés au dit lieu de Réaumur et conduits, le lendemain à Chantonay, sous prétexte que le curé avait dit la messe sous les drapeaux mis au clocher de sa paroisse. S'il l'a fait, il en a été commandé par l'armée de Bourneau, qui n'en connaissait point les conséquences, non plus que lui.

l'lettre manuscrite, probablement écrite par J.H.Gaschet, et faisant partie de la collection Dugast-Matifeux, à Nantes qui a bien voulu sur ma demande me la faire parvenir). Parmi les 23 signatures plusieurs ont signé déjà la demande d'aide pour le curé et son vicaire : Gaschet, Baudry, Aimé, Arenaud, Bard, Maupetit, Couton voici les autres; P.Pineau, maire, domicilié à la Citardière (dont on remarque la signature discrète contrairement à son habitude), Regnaud (inconnu), Louis Maupetit, frère d'Antoine, Pierre Hérisson (voir p. 279), Jean Chaissé, Md à la Guilbaudière, Michel Prudhomme, garde-forestier, Pierre Couton (cousin de Jacques) voiturier aux Loges, Jean Boutin, procureur et Joseph, son frère, voiturier-cabaretier au bourg, Louis Faron (inconnu), Paul Berton, garde-arpenteur-juré, membre de la fabrique domicilié à la Poupardière, Jean Chiasson, batteur d'écorce à la Vallée, Louis Ribreau et Jean Charpentier (b. frères) laboureur dans une borderie de la Gajonnière,

Cette conduite ne doit pas être une peine infligée pour le curé, avec d'autant plus de raison que, sitôt les ordres de MM. nos généraux, il s'est empressé à y satisfaire et à se conformer aux ordres que M^r l'Evêque d'Agra pouvait lui prescrire. On voit par là qu'il a reconnu son erreur et a été prêt à recevoir et suivre les peines qui lui auraient été imposées.
Vous remontrons en outre, monsieur, que le sieur Bernaudeau, à la vérité, a fait le serment pur et simple et sans restriction, mais s'est comporté d'une manière honnête, sans chercher à soulever le peuple de sa paroisse.
En conséquence, nous supplions très humblement MM. nos généraux, de vouloir bien faire élargir le curé dont est question, détenu à Chantonay, ayant son père âgé de quatre-vingt-quatre ans et une sœur de soixante, qui depuis son arrestation, ont été dans le plus grand transport. Ce faisant, Messieurs, on vous aura la plus grande obligation.
Fait au bourg, en comité de cette paroisse, aujourd'hui qu'inze juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier du règne de Louis dix-sept.
Jean, GASCHET, syndic; REGNAUD, BAUDRY, P. ARENAUD, composant le comité; PINEAU Aimé, Antoine BARD, Louis MAUPETIT, JEAN CHAISSÉ, Antoine MAUPETIT, Pierre HÉRISON; MICHEL PRUDHOMME, Ch. COUTON, J. BOUTIN, André NAILLE, J. BOUTIN, Louis FARON, Paul BERTON, Jean CHIASSON, Louis RIBREAU, JEAN CHARPENTIER, Jacques COUTON, JEAN NORMAND.

plus grande obligation fait au bourg
Comité de cette paroisse le jour de ce jour
jeun 10 il s'agit de ce qu'est venu le curé
Le premier de l'église de ce lieu de ce jour
Jean. m. gaschet syndic
Regnaud B. Baudry et Aimé
P. Pineau
Aimé Aimé. Louis Maupetit Jean Chaissé
Antoine Maupetit, Pierre Hérisson
Michel Prudhomme, Pierre Couton, Paul Berton
Jean Chiasson Louis Ribreau Jean Charpentier
Jacques Couton Jean Normand

Jean Normand, (agent et secrétaire en chef en 98).

Ils sont signés par Debureau, citoyen commissaire à Foussais et Mervent y est représenté par le citoyen Jean Normand (du Portail) agent municipal parfois président de séance et secrétaire en chef. Présent aussi aux mariages fait en groupe, à Foussais aux décadaires, le citoyen J. Baudry, agent municipal à Mervent, (prés. de séance aussi).

Voici aussi des rapports concernant ces responsables locaux :

Dessaiivre (Fontenay): administrateur " voulant le bien et sincèrement patriote ".

Jean Normand (Mervent): agent, " homme probe ".

François Jaunier (Mervent): agent, " homme très commun ".

Séance du 20 messidor an VI (9.7.98).

Président le citoyen Baudry (maire de Mervent en 1790-91 puis à nouveau en 1816).

" ... Les gendarmes de Foussais ont repéré au lieu dit la Grotte dans la commune de Mervent quelques figures du culte qui font l'occasion de plusieurs rassemblements; lesquels rassemblements de paroissiens ont lieu les dimanches et jours de fêtes de la secthe (sic) catholique "

Le 14 juillet 1798, l'administration cantonale de Foussais arrête que:

" ... lesdits signes existants au mépris des loix (sic) seront enlevés, et, pour l'exécution du dit arrêté, l'administration pressant les préjugés et la timidité de la classe des manoeuvriers qu'elle pourrait employer à la destruction desdits signes ... demande à la force armée de faire la besogne.

... arrêté en outre que si les figures enlevées, les rassemblements continuent, il sera réclamé auprès de la force armée de Fontenay-le-Peuple, pour la dispersion desdits rassemblements et punition du chef si il y en a ... arrêté en outre que copie du présent avis sera affichée au principal lieu de la commune de Mervent.. "



Foussais 17 ventose an VII (7.3.99): " un assassinat a été commis sur la personne d'un citoyen de Vouvant, Pertusé, âgé de 18 ans, par des " brigands "; ces " scélérats " vont la nuit, le jour, de par les campagnes. Ils ont pris deux fusils à Pierre Brune, paroisse de Mervent "

Grotte du Prieuré de Montfort dans la forêt de Vouvent Vendée - 1869, La Grotte par M. O. de Rochebrune

Foussais, 8 germinal (28.3.99). " ... la commune de Vouvant a raison, des " brigands " existent toujours dans la forêt ... une bande de scélérats a été vue à Perrure, il y a quelques jours puis près des Guillotières. J' ai donné quelques renseignements à la gendarmerie de Foussais "

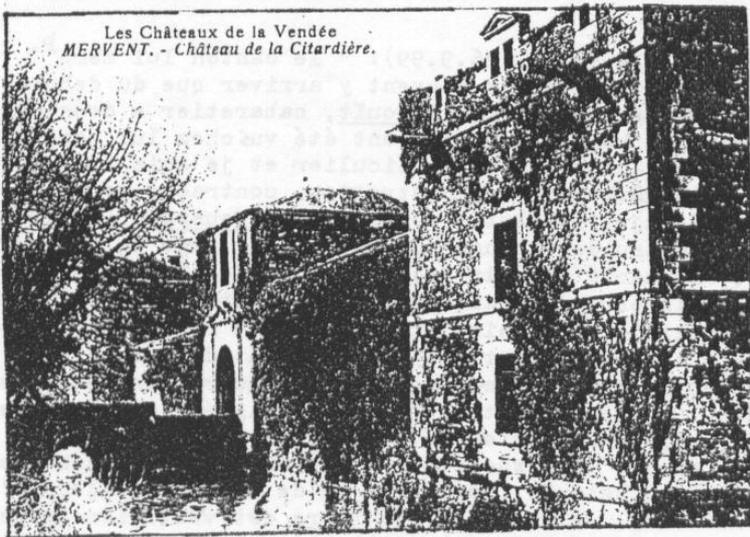
(même date): "... Citoyen, dans le canton au village d'Aulnay (Nay à Mervent), il y a eu cet hyver (sic) des rassemblements pour cérémonies de mariages, baptêmes et dernièrement les communions pascals. Le village d'Aulnay à Mervent est un mauvais village qu'il est à propos de surveiller; les " brigands " et les prêtres y trouvent asile ... Tout est secret (le Nay)... les registres publics (de Mervent) sont assez bien tenus mais peu d'exactitude pour les mois décadaires "

Foussais, 23 prairial an VII (II.6.99) "... vous trouverez ci-joint le rôle (sic) de la commune de Mervent pour la présente année; il ne m'a pas paru qu'il y ait beaucoup de réclamations sur la répartition de l'impôt ... "

Foussais, 10 messidor an VII (28.6.99). " ... assassinat de deux gendarmes, à la Citardière, par les brigands, le 8 du mois; à 5 heures du matin, une bande de huit brigands traversa l'avenue de la Ménaudière, Arrestant (sic) à la maitairie, demandèrent le chemin de Foussais et si les gendarmes y estoient, de là continuèrent leur route; à la même époque, une autre bande de cinq brigands passèrent entre Payré et Foussais et de là gagnèrent les bois...

Ce fut alors qu'ils virent ou qu'ils apprirent l'existence de mes trois gendarmes à la Citardière chez le citoyen Pineau (qui a été maire et est percepteur d'impôts de la commune de Mervent). L'un deux, impatient, avance jusqu'au portail, trouve la





Les Châteaux de la Vendée
MERVENT. - Château de la Citardière.

femme Pineau (née Marie Lebel), s'informe et la menace si elle ne tient le secret (se taire); celle-ci cependant avertit les gendarmes, qui peu prudents, voulurent effectuer leur départ et furent tirés à bout portant, à dix pas de la maison, à travers des haies et de dessus une éminence... Tous trois devoit (sic) périr; neuf brigands étoient là postés et un autre passage, à l'opposé (de l'autre côté), étoient gardé par quatorze brigands; ils étoient là depuis longtemps.
... Les gens du village en ont-ils eu connaissance? C'est encore ce que j'ignore, mais la peur, peut-être, ou la connivance, les empêche de parler ...

... hier soir à 7 heures, j'ai appris cette sinistre nouvelle et déjà, notre président municipaux (sic) accompagné d'une douzaine de citoyens armés s'étaient acheminés vers les lieux de la tuerie...
... le malheureux gendarme avoit (sic) eu la cervelle emportée, son cheval échappé fut repris par les brigands qui s'enfoncèrent dans les bois ... vous voyez notre position critique. Quatre individus de gendarmerie ne peuvent suffire à nous protéger, nos communications sont pénibles parce qu'elles sont dangereuses ... pas possible de fouiller la forêt par manque de troupe de ligne et de gendarmerie, pas plus possible de faire fouiller la forêt par les habitants du pays! ...

Debureau, commissaire à Foussais est inquiet; il le dit dans ses rapports décennaires :
... Je rends compte d'un jugement rendu contre trois jeunes gens, qui, dans un moment de goguette ont grimpé dans l'arbre de la liberté et en ont brisé une branche ...
... Je rends compte des craintes que m'inspire pour ma personne, l'assassinat de deux (en fait, les trois sont-ils morts?) gendarmes, commis à la Citardière et l'apparition de bandes armées de douze à quarante personnes. Je crois pouvoir affirmer que ceux qui les composent sont étrangers à ce canton pour lequel je demande une faible garnison."
Foussais, 21 fructidor an VII (7.9.99).

" ... Je crois devoir vous mettre sous les yeux qu'à l'occasion de l'assassinat commis dernièrement sur les gendarmes de la brigade de Foussais, il a été rendu un jugement contre la commune de Mervent, le dit jugement rendu de suite exécutoire par arrêté de l'administration centrale et communiqué à moi pour en poursuivre l'exécution; je n'entrerai point ici dans la discussion, savoir si la dite (sic) commune est vraiment coupable ou non, mon coeur cependant les plaint et je vais tenter de les y soustraire. J'ai même déjà dirigé une pétition en leur faveur qui a été sans effet mais je n'ai qu'une chose à vous présenter ... qu'un gouvernement est bien près de sa ruine quand il n'applique les lois (sic) pénales et qu'elles restent sans exécution ...
signé: Debureau ... "



Quel est donc la teneur de ce jugement? (hélas, nous l'ignorons).
Apparemment, la commune est tenue pour responsable. Faut-il que la peine encourue soit sévère, vu l'attitude du commissaire du canton!
Malgré des élus " au comportement patriotique ", une commune soumise à la République, la forêt " a été " et est encore un repaire pour les ennemis de la République ...
(Bien des années après cet événement, des " réfractaires " parcoureront les régions boisées, la forêt de Mervent en particulier, bien plus denses qu'aujourd'hui, vivant souvent de rapines, de vols, de braconnages, se terrant comme des bêtes, recherchés et traqués par la maréchaussée; aidés par certains mais souvent rejetés et même dénoncés, attendant vainement le secours de leur roi. En 1832, on trouve encore de ces bandes armées prêtes à rejoindre la Duchesse de Berry et il en subsiste même après l'arresta-

tion de celle-ci.

Encore une affaire ennuyeuse à Mervent ! Foussais, (26.9.99): " le canton lui même^{P. 289} est toujours paisible, le trouble et la rébellion ne peuvent y arriver que du dehors; je viens cependant d'apprendre qu'un homme de Mervent, Ratouit, cabaretier a donné assistance à quatre brigands il y a environ huit jours; ils ont été vus chez lui par un homme de Boisse qui chargeoit des fagots achetés à ce particulier et je suis très décidé à appeler contre lui l'exécution de l'arrêté de l'administration, contracté pour non déclaration; veuillez me répondre à ce sujet le plutôt possible ... Foussais, (23.10.99): rapport de procès-verbal, " ... est comparu devant nous J.B. Gusteau, juge de paix du canton, le citoyen François Ratouit, suspecté d'avoir reçu chez lui des brigands dans le courant du mois de fructidor dernier; interrogé le dit citoyen Ratouit nie avoir reçu chez lui des brigands auxquels il aurait donné à boire et à manger; à répondre que non, et dit que les particuliers qu'on vit chez lui à cette époque étaient de ses parents, lesquels se nomment: Jean Gaidon, Jean Ratouit, Jean Vincent et un autre Vincent tous de Pissotte; Pierre Couton des Loges, Cne de Mervent et Neau de Sérigné ... procès-verbal de sa déclaration ... Gusteau, juge de paix du canton de Foussais ".

Cela prouve que même en 1799, on est vite suspecté; c'est un devoir de dénoncer les rebelles et ceux qui les aident: Ce F.Ratouit (voiturier-Md de fagots-tailleur d'habits) tient cabaret à la Chapelle au bourg; J. Ratouit, son frère est voiturier-garde-forestier, tous deux sont nés à Pissotte; J. Gaidon est taillandier à Pissotte; P. Couton (cité p.283). Tous sont mariés avec les quatre sœurs de Jean Boutin (procureur)... et pour les trois autres nommés .. ?

On trouve dans les registres de curieuses déclarations: procès-verbal dressé par P.Pineau (maire) le 1.4.1806 date où Marie Mimaud voulant se remarier, il a fallu certifier la mort de son époux: " le Sr Léonard Boutonné, du Nay, décédé entre les Herbiers et les Quatre Chemins (de l'Oie) dans les fléaux de la gaire (sic) de Vendée, d'après la déclaration des nommés Boucher et J.Pineau, les deux de Puy de Saire; Jacques Verden et François Mériet, ce dernier de Mervent (bourg) qui ont déclaré les dits témoins, certifié l'avoir vu mort ...".

Puis : Pierre Vergne, natif de Puy-de-S. mais domicilié au village de la Chopinière, décédé " pendant les flots de la gaire (sic).. ".

Encore: Jacques Gachignard, n'a pu fournir l'acte de décès de sa mère " attendu que celle-ci est morte au commencement de la première Révolution et que son décès n'a pas été constaté ... ".

J'ai voulu à ma manière fêter ce bicentenaire! 1793 - 1993.

Deux cent ans maintenant que l'armée de Lescure traversait Mervent, un matin de mai pour aller reprendre " Marie-Jeanne " ! Le canon fétiche des insurgés vendéens dort probablement dans les douves comblées du château de Plessis, Cne de Chaudron-en-Mauges (49), où il fut abandonné avant la grande marche vers la Loire et la trop fameuse " Virée de Galerne ". Beaucoup d'écrivains ont raconté cette " guerre de géants ", les poètes aussi: " ... Sortant de Fontenay pour aller du côté de la Châtaigneraie, on entre dans la forêt de Mervent, qui est notre Brocéliande, à nous autres gens de l'Ouest. Je m'y suis promené par un après-midi d'été, qu'avait rafraîchi la pluie d'orage... "

Oh ! la bonne odeur des bois mouillés ! L'eau perlait en gouttelettes aux dentelures des fougères. Le chemin s'égarait en sinuosités à travers les taillis de chênes, de genêts et de châtaigniers! Les pinsons, mis en joie par une éclaircie de ciel bleu, s'amusaient à faire de la musique dans ces mêmes solitudes où retentissait jadis le fameux commandement de Jacques Cathelineau,

- Voici les Bleus ! ... Egaillez-vous les gars !... (Gaston Deschamp)

